



Mon contrat de travail et mes droits

Par **steph6025**, le **20/01/2014** à **17:41**

bonjour,

je suis actuellement en CDI depuis plusieurs années dans la même société, mon patron m'annonce qu'il m'a fait un nouveau contrat de travail pour son autre société, car celle pour laquelle je travaille actuellement devrait cesser d'exister.

Mes questions sont les suivantes:

- _Que devient mon ancien contrat de travail et comment doit-il être rompu.
- _Quels sont mes droits par rapport à mon ancienneté dans la société.

merci d'avance pour votre aide et conseil et au plaisir de lire vos avis

Steph

Par **moisse**, le **20/01/2014** à **19:53**

Bonsoir,

Ce n'est pas à votre employeur actuel d'établir un nouveau contrat, mais au futur employeur, même si en pratique c'est le même individu au 2 bouts.

Ce n'est possible qu'en cas de transfert partiel ou total des éléments du fonds de commerce. Prévu par le code du travail L1224-1 et suivants.